



**Association médicale du Québec**

## **Mise au point sur la position de l'AMQ à propos du projet-pilote de comparaison des coûts liés aux chirurgies d'un jour**

L'Association médicale du Québec (AMQ) est favorable au projet-pilote de comparaison des coûts liés aux chirurgies d'un jour. Ce projet-pilote ministériel a été instauré dans le but de détailler les coûts générés pour chaque usager lors de certaines chirurgies d'un jour et de procédures sous scopie. Il permet aux chirurgiens de plusieurs établissements publics de la Montérégie, de Laval, de Lanaudière, des Laurentides et de Montréal d'opérer dans trois cliniques privées, soit la clinique Chirurgie Dix30, le Centre de chirurgie RocklandMD et le Groupe Opmédic.

Les cliniques concernées reçoivent le prix estimé des interventions (coût actuel des interventions à l'hôpital) majoré de 25 % pour couvrir les frais indirects (réceptionniste, sécurité, équipement, ventilation etc.) et auquel on ajoute une marge pour les coûts d'opportunité pouvant aller jusqu'à 10 %. Les cliniques ouvrent leur livre comptable au ministère de la Santé et des Services sociaux.

Quand la décision a été prise par le ministre d'intégrer la Clinique Dix-30 à son projet, le Dr Hugo Viens qui en est l'un des propriétaires n'était pas président de l'AMQ, donc son élection à la présidence ne le place pas en conflit d'intérêt. C'est le conseil d'administration qui décide de la position de l'AMQ; le président en est le porte-parole.

Par l'élection d'un président chirurgien-orthopédique, qui soigne ses patients au public tout en étant l'un des propriétaires d'une clinique chirurgicale, l'AMQ ne se positionne pas en faveur du privé.

L'AMQ a toujours maintenu la même position. Nous sommes pour un accès universel à la santé et la qualité des soins. Ainsi, nous n'avons jamais été contre la livraison privée des services de santé médicalement requis s'ils sont payés par un régime universel. Nous avons souvent dit que nous étions contre le paiement par le patient et c'est la raison pour laquelle nous nous sommes prononcés contre les frais accessoires. Nous sommes en faveur d'un système public efficace qui répond aux besoins de la population à un coût acceptable. Si un soin de santé est médicalement nécessaire, il doit être couvert par l'État.

L'AMQ estime qu'une gestion privée dans un système public est acceptable, tout comme la population qui à près de 70 %, trouve normal que plusieurs types d'organisation (privée, à but non lucratif ou coopérative) puissent offrir des services de santé et des services sociaux payés par le gouvernement, selon un sondage CROP effectué dans le cadre d'une recherche du Pôle Santé HEC Montréal.

C'est d'ailleurs déjà le cas en majorité dans le réseau. Les Groupes de médecine familiale (GMF), les cliniques médicales, les cabinets de médecins spécialistes ou les cliniques de radiologie sont en effet bâtis sur un modèle d'affaire privé avec une couverture publique.

Par exemple, dans une clinique de radiologie, certains services sont couverts et le patient ne paie pas; d'autres comme la résonnance magnétique doivent être payés car ils ne sont pas couverts par la RAMQ. Le tout se passe à la même adresse. Et selon les endroits, le coût des services couverts est majoré de 30 à 60 % en raison du prix des équipements nécessaires.

Dans un GMF ou un cabinet médical, qui est une entreprise privée, les médecins reçoivent de la RAMQ une majoration des actes qu'ils effectuent de 30 %, pour leur frais de bureau.

Documents de référence :

[Budget 2017-2018 : renseignements additionnels 2017-2018 - Le financement des services de santé](#)

[La profession médicale et le financement à l'activité – La qualité d'abord et avant tout – Rapport de l'Association médicale du Québec](#)

[Gazette officielle du Québec – 24 février 2016, 148e année, no 8](#)

[Gazette officielle du Québec – 25 mai 2016, 148e année, no 21](#)

[Présentation des résultats de recherche par le Pôle Santé HEC Montréal – Des idées en santé pour le Québec](#)